

Mairie
FRANGY EN BRESSE
711330

Le conseil municipal s'est réuni au complet, le vendredi 05 mai 2017 à 20 H 30 sous la présidence de Patrick GUILLOT, Maire
Secrétaire de séance : Josette COMBETTE

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte-rendu de la séance précédente.
- Accepte de céder à M. Mathieu CHAMOIS et Mlle Jennifer PETIT, la parcelle cadastrée AS 319 et confirme les modalités de vente.
- Prend connaissance de devis pour la réalisation d'une aire de jeux sur l'espace public dit « le terrain du château » et sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre de l'appel à projets 2017 pour l'acquisition desdits jeux.
- Est informé de l'état d'avancement des travaux, du coût à ce jour et des préconisations reçues pour le local qui accueillera prochainement la Maison d'Assistante Maternelle.
- Refuse la demande d'entrave d'un chemin rural à Clémencey conformément aux textes et règlements en vigueur.
- Entend le compte rendu de la réunion du 02 mai relative aux travaux à réaliser sur la voirie d'intérêt communautaire en 2017.
- Fait le point sur les travaux de voirie réalisés notamment passage protégé, fourniture et pose de pierre d'entretien, discute de ceux à réaliser : fauchage des accotements, élagage, fossés et émet un avis défavorable à l'élargissement d'un pont sur « le Theuil » au lieudit « Vachetantôt ».
- Evoque diverses améliorations à réaliser sur les bâtiments dont le carrelage de la cuisine de la salle des fêtes.
- Autorise Monsieur le Maire à modifier des imputations budgétaires en dépenses de fonctionnement du budget communal et en recettes d'investissement du budget annexe du « terrain du château ».
- Décide d'annuler partiellement la délibération du 16 décembre dernier relative au nouveau régime indemnitaire du personnel titulaire.
- Forme les bureaux de vote des élections législatives des 11 et 18 juin.
- Entend le compte rendu des réunions du SYDESL (04 avril), de la commission « petite enfance » de la CCBR71 (04 avril) et du SI des eaux de la Seillette (08 avril).
- Entend lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes suite au refus du Conseil que la contribution communale du SDIS soit réglée par CCBR71.
- Fixe au vendredi 09 juin la prochaine réunion.

La Secrétaire :



Le Maire :

